Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie La Réunion

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Saint-Denis, le 12 novembre 2014

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l' éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré public

Rectorat

Division des personnels de l'enseignement primaire
service Affectations - mouvement - instances

2014-2015

Affaire suivie par
Karine HERMETTE

Téléphone
0262 48 13 59
Fax
0262 48 12 31
Courriel
mouvement1d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

CIRCULAIRE N°6

OBJET : Appel à candidatures aux postes à profil – Première phase - *rentrée scolaire 2015.*

P.J. : Annexe 1 : Imprimé de candidature
Annexe 2 : Avis de l'IEN sur la candidature

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de candidature à certains postes à profil proposés au mouvement départemental pour la rentrée scolaire 2015.

La bonne marche des écoles et des établissements scolaires nécessite la prise en compte des caractéristiques spécifiques de certains postes qui doivent faire l'objet d'un recrutement particulier, afin de satisfaire les besoins en personnels qualifiés répondant aux spécificités de certains postes.
Par conséquent, des entretiens sont organisés afin de rechercher la plus grande adéquation entre le profil du poste et les compétences détenues par les candidats. Au travers de cet entretien, sont notamment vérifiées les motivations des enseignants et leur perception de la fonction, compte tenu des caractéristiques et des astreintes du poste.

Seuls les enseignants ayant reçu un avis favorable de la commission d'entretien pourront être affectés à titre définitif sur ces postes. Pour ce faire, ils devront formuler des vœux d'affectation sur ces postes dans l'application SIAM lors du mouvement départemental en mars 2015, que ces postes paraissent **vacants ou susceptibles d'être vacants.** Ils seront départagés en fonction du barème départemental explicité dans la circulaire relative au mouvement départemental. Toutefois, la prise en considération des caractéristiques spécifiques de certains postes et de situations professionnelles particulières peut conduire à traiter des affectations en dehors du barème.

Dans le cas où aucune candidature n'est déposée ou ne reçoit un avis favorable de la commission d'entretien, l'IEN en charge de la circonscription a compétence pour proposer au Recteur un personnel qui fera fonction pour l'année scolaire sur le poste concerné.

…/...

I - Participation

Peuvent faire acte de candidature :

- Les enseignants affectés à titre définitif ;
- Les enseignants affectés à titre provisoire en 2014-2015 ;
- Les enseignants en stage de préparation au CAPA-SH 2014-2015 pour les postes nécessitant l'option du CAPA-SH préparé ;
- Les enseignants qui sollicitent leur réintégration à la rentrée scolaire 2015.

II - Transmission

Les enseignants qui postulent sur des postes à profil doivent :

- compléter l'imprimé de candidature (annexe 1) et le transmettre au rectorat DPEP **au plus tard le 26 novembre 2014.**

- renseigner la fiche « avis sur la candidature » (annexe 2) qui devra être accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae et transmettre ce dossier à l'IEN d'origine **au plus tard le 26 novembre 2014.**

III - Sélection des candidatures

Les candidats peuvent prendre contact avec les « pilotes » pour tout renseignement complémentaire et, éventuellement, convenir d'un entretien.
Les dossiers de candidature doivent tous être remis à l'inspectrice/teur de la circonscription d'origine qui formule un avis et fait suivre aux instances concernées selon les modalités suivantes :

CALENDRIER CONCERNANT LES CANDIDATURES NECESSITANT L'AVIS D'UNE COMMISSION D'ENTRETIEN

26/11/2014	Date limite de réception au rectorat DPEP, de l'annexe 1
26/11/2014	Date limite de réception dans les circonscriptions d'origine, des dossiers de candidature (annexe 2 + lettre de motivation+CV)
01/12/2014	Date limite d'envoi par les IEN des dossiers de candidature au rectorat
décembre 2014 à février 2015	Tenue des commissions d'entretien
09/02/2015	CAPD relative aux appels à candidatures (date prévisionnelle)

Les convocations aux entretiens seront envoyées par courrier électronique dans **la boite aux lettres i-prof** de chaque candidat.

IV – Effets éventuels sur la rémunération

Il appartient aux candidats de se rapprocher de leur service gestionnaire (DPEP) pour toute information relative au régime indemnitaire éventuel attaché à l'exercice des fonctions demandées.

En raison des difficultés liées à l'organisation du service, les personnels occupant des postes à profil, **ne peuvent bénéficier des dispositions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel.**

La présente circulaire devra être portée à la connaissance de l'ensemble des enseignants du 1er degré en fonction dans votre établissement, y compris ceux qui se trouvent en position d'absence régulière.

Pour le Recteur et par délégation
le secrétaire général

signé

Xavier LE GALL

APPEL À CANDIDATURES AUX POSTES À PROFILS+

(Année scolaire 2015/2016)

LISTE DES POSTES À PROFIL

SOMMAIRE

- Poste d'ATICE (Animateur informatique).....5
- Poste d'Animateur au CASNAV (Centres Académiques pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs).....6
- Poste d'Adjoint en centre de lecture écriture.....8
- Poste d'enseignant en classe passerelle.....9
- Poste d'adjoint au centre PLEC « Parler, Lire, Écrire, Compter ».....10
- Poste de conseiller pédagogique Généraliste – EPS – Arts Visuels – Musique 11
- Poste d'enseignant en CLIS TED (Troubles Envahissants du Développement) 12
- Poste d'enseignant en Unité d'enseignement TED (Troubles Envahissants du Développement) maternelle.....13
- Poste de Conseiller Pédagogique auprès de l'IEN ASH chargé de l'adaptation scolaire.....14
- Poste d'enseignant en centre éducatif fermé et poste en centre pénitentiaire…17
- Poste de référent ASH.....19
- Poste d'enseignant en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique 21
- Poste d'enseignant maître G hors réseau en C.M.P.P à l'ALEPFA à St Paul.....22
- Poste d'enseignant en Unité d'Enseignement qui Accueille les Adolescents en rupture avec le système scolaire classique.....23
- Poste de Maître co-intervenant 25
- Poste d'enseignant spécialisé à la MECS les Filaos (Maison d'Enfants à Caractère Social).....26
- Poste d'enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en lycée.....27
- Poste d'enseignant en classe relais.....28
- Poste d'enseignant du premier degré en UPE 2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants).....29
- Poste d'itinérant langue vivante et culture régionales.....30
- Poste d'enseignant en Classe à Horaires Aménagés Musique – CHAM -.....32
- Poste de coordonnateur de l'école du socle 33
- Poste de Délégué USEP.....34

POSTE D'ATICE (ANIMATEUR INFORMATIQUE)

PILOTE : M. Jean-François CROSSON – Inspecteur Éducation Nationale de St Paul 3 – DAN, Adjoint pour le premier degré
Téléphone : 02 62 33.10.50

PROFIL :
Enseignant(e) du 1er degré ayant développé une solide expérience des usages pédagogiques du numérique dans sa pratique de classe.

Des compétences techniques avancées en informatique sont nécessaires.

Bonne maîtrise de la démarche de projet, aisance dans le travail en équipe, ouverture aux actions partenariales.

La détention du CAFIPEMF option TRE ou le projet de son acquisition **est vivement souhaitée.**

MISSIONS :
Dans le cadre de la politique académique, l'Animateur TICE contribue à la généralisation des usages du numérique à l'école.

L'action conduite auprès des différents acteurs a pour double finalité :

- L'appropriation professionnelle de ces outils par les enseignants,
- L'usage par les élèves dans le quotidien de la classe, afin qu'en quittant l'École Primaire, ils maîtrisent la compétence du socle sur le numérique.

Sur le terrain, dans les écoles de la circonscription, auprès des enseignants, et le cas échéant, des partenaires institutionnels de l'école, l'animateur ATICE exerce l'essentiel de ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN et dans le cadre du programme de travail de la circonscription.

Membre du réseau académique des ATICE, il contribue également à la réflexion départementale dans le cadre de réunions et de groupes de travail coordonnés par l'Adjoint pour le premier degré auprès du Délégué Académique au numérique. Il assure le relai de l'assistance technique et administrative coordonnée par la DSI.

Une lettre de mission fixe les priorités de son action et le conduit à établir annuellement un rapport d'activité qu'il remet à l'IEN de circonscription et au DAN – Adjoint 1er degré.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'animateur informatique, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE D'ANIMATEUR AU CASNAV (CENTRES ACADÉMIQUES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS)

PILOTE :
M. Yves MANECHEZ, IA-IPR - Correspondant académique CASNAV

PROFIL :
La/le candidat (e) devra disposer de qualités relationnelles avérées, du sens du travail en équipe, de capacité d'initiative, du goût de la recherche et de l'innovation. Ce poste demande une grande disponibilité, dans la mesure où l'enseignant (e) est amené (e) à intervenir sur toute l'île.

La/le candidat (e) sera choisi (e) pour son expertise pédagogique notamment en ce qui concerne la pédagogie différenciée, la didactique des langues-cultures et l'enseignement-apprentissage du français comme langue de scolarisation.

Missions :
Les activités du CASNAV sont regroupées en 3 missions :

Le CASNAV est un centre de ressources pour les écoles et les établissements
À ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :
- faciliter l'accueil et la prise en charge pédagogique des élèves nouvellement arrivés en France, qui ne possèdent pas suffisamment la langue française, par « des conseils et une aide pédagogique aux équipes enseignantes dans les écoles et les établissements, par des actions de formation, par la diffusion de documents pédagogiques ou autres ressources » ;
- créer « des réseaux entre les enseignants des classes spécifiques et plus largement entre les équipes qui traitent de problématiques identiques » ;
• constituer des centres de documentation spécialisés sur la scolarisation des nouveaux arrivants et aider à l'élaboration et à la mutualisation des outils pédagogiques ;
•intervenir « dans la formation continue dans le cadre du plan académique de formation et de ses volets départementaux ».

Le CASNAV est un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif
À ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :
- capitaliser l'information nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'intégration de nouveaux arrivants, par une collaboration avec les chefs d'établissement et les équipes de circonscription du 1er degré ;
• actualiser « les données sur les effectifs des classes spécifiques » ;
• analyser et faire connaître « les besoins en formation et en outils pédagogiques des personnels titulaires de classes spéciales et des équipes qui prennent en charge les élèves concernés » ;
• concourir à une meilleure connaissance des parcours scolaires des élèves, en coordonnant des suivis de cohortes dans le département ;
• apporter sa contribution à l'évaluation des dispositifs d'accueil et d'intégration ;
• représenter si besoin le responsable du système éducatif dans les instances qui réfléchissent sur la problématique de l'acquisition de la langue française.

Le CASNAV est une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école
À ce titre, l'animateur devra :
- être l'interface « entre l'éducation nationale et d'autres services ou réseaux de ressources locales »
- En qualité d'expert, « répondre à des demandes d'information, élaborer et animer des formations en partenariat auprès des acteurs nombreux et divers qui œuvrent dans le même domaine (élus et employés des collectivités territoriales, travailleurs sociaux,

.../...

éducateurs, membre de l'association) ».

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'animateur au CASNAV formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE D'ADJOINT EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE

PILOTES :
Denis OUIN, IE N du premier degré, CT maternelle
Agnès LOBIER, IA-IPR lettres

Téléphone : 0262 48 15 29

LOCALISATION :

- 1 poste vacant et 2 postes susceptibles d'être vacants au Centre de Lecture du Brûlé (Saint Denis)
- 3 postes susceptibles d'être vacants au Centre de Lecture de la Plaine des Palmistes

PROFIL :

Compétences théoriques et pédagogiques dans les domaines de l'oral, de la lecture et de l'écriture.
Connaissance approfondie de la littérature.
Pratique du travail d'équipe.
Connaissance et expérience dans le domaine de la difficulté scolaire.
Compétences en LVR.
Le CAFIPEMF n'est pas requis, mails il est souhaité.

MISSIONS :

Dans le cadre de l'équipe animée par le responsable local, les enseignants assurent les missions suivantes, inscrites dans le contexte général de la recherche et de la prévention de l'illettrisme :

- Préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes, en majorité de cycle 2.
- Intervention pédagogique auprès des élèves,
- Construction concertée des projets d'accueil à venir
- Production de documents pédagogiques pour communication (site Internet),
- Participation à la formation des enseignants ou stagiaires, usagers du centre (en particulier des enseignants des classes reçues)
- Collaboration à la politique culturelle et littéraire de la circonscription de rattachement

MODALITE D'EXERCICE :

- Temps de présence avec les élèves : 24 heures
- Temps de travail en équipe : 3 heures minimum par semaine.
- Compte tenu de l'aménagement du temps scolaire, le mercredi après-midi sera désormais un temps de travail.
- Ce poste requiert une très grande disponibilité et exige l'assiduité.
- Cet emploi ne peut être tenu à temps partiel.
- De solides capacités d'adaptation à la diversité des publics sont indispensables.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'adjoint en centre de lecture formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE

PILOTE : Denis OUIN, IEN du premier degré, CT maternelle

Téléphone : 0262 48 15 29

MISSIONS :

Placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, l'enseignant aura pour mission :
L'accueil des enfants de deux à trois ans.
• La mise en place de situations pédagogiques visant à un développement harmonieux de l'enfant.
• La mise en place de relations avec la famille.
• La participation à des actions de prévention de l'illettrisme dans les écoles et classes maternelles de proche environnement de l'école d'affectation.

En tant que responsable du projet pédagogique, il assure le lien avec le projet d'école, les équipes pédagogiques et les intervenants permanents (ATSEM et EJE) et ponctuels (PMI, les assistants sociaux des quartiers et tout autre partenaire concerné).
Hors temps de présence des enfants, les après-midis, il participe à des projets de prévention de l'illettrisme dans son école d'affectation, dans les écoles et dans les classes maternelles de proximité.

PROFIL :
• Ayant enseigné au moins trois ans en maternelle
• Grande capacité d'écoute
• Être capable de travailler avec les partenaires institutionnels
• Grande disponibilité et réel engagement
• Compétences en LVR
• Connaissances et compétences dans le domaine du langage oral et en matière de littérature d'enfance et de jeunesse

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE de l'ensemble des postes du département :

1 poste à l'école Primat de Saint-Denis
1 poste à l'école Ylang-ylang de Saint-Denis
1 poste à l'école Édith Piaf de Saint-Pierre
1 poste à l'école La Poussinière de Saint-Benoît
1 poste à l'école Les Tourterelles de Saint-André
1 poste à l'école annexe Eugène Dayot du Port

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'adjoint en centre de lecture, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

10/35

POSTE D'ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER »

PILOTE : Denis OUIN, IEN du premier degré, CT maternelle

Téléphone : 0262 48 15 29

PROFIL :

- Compétences théoriques et pédagogiques dans les divers domaines d'apprentissage de la langue orale et écrite et des activités scientifiques et mathématiques ;
- Pratique du travail d'équipe ;
- Connaissance et expérience dans le domaine de la gestion de la difficulté scolaire et de la pédagogie de projet ;
- Les candidats doivent faire preuve d'une grande disponibilité, d'esprit d'initiative et disposer de bonnes qualités relationnelles.

Le diplôme du CAFIPEMF n'est pas requis.

Missions :

Au sein de l'équipe du centre, les enseignants devront assurer les missions suivantes dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre dans la circonscription du Tampon :

- préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes accueillies (séjours de 2 semaines pour 2 classes de cycles 3 et/ou CLIS et éventuellement de 6ème du collège),
- réalisation de documents pédagogiques en vue de communication en fin de séjours (supports papier et TUIC),
- implication dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des séjours,
- participation à l'accompagnement des enseignants des élèves reçus et à l'information et la formation des enseignants de la circonscription (accueil de collègues lors d'animations pédagogiques, ou de stages).

Modalités d'exercice :

Le temps de présence avec les élèves est de 24 heures et le temps de travail en équipe est de 3 heures minimum par semaine le mercredi ou samedi matin auquel vient s'ajouter le travail personnel de recherche et de préparation pédagogique.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'adjoint en centre de lecture, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE – EPS – ARTS VISUELS – MUSIQUE

PILOTE : Jack CORRE, Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique Adjoint des Services de Éducation Nationale

Téléphone : 02.62.48.14.54

PROFIL :
Détenteurs :

- du CAFIPEMF Généraliste

- du CAFIPEMF option EPS pour les postes de conseiller pédagogique EPS

- du CAFIPEMF option Arts Plastiques pour les postes de conseiller pédagogique Arts visuels

- du CAFIPEMF option Musique pour les postes de conseiller pédagogique Musique

REFERENCE :

Note de service n° 96-107 du 8 avril 1996 relative aux fonctions et missions des conseillers pédagogiques de circonscription - BO n° 18 du 2 mai 1996

Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à la Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de conseiller pédagogique formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

12/35

POSTE D'ENSEIGNANT EN CLIS TED (TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT)

PILOTE : M. Maximin ASTOURNE – Inspecteur Éducation Nationale, conseiller technique auprès du recteur en charge de l'ASH
Téléphone : 02.62.92.99.30

PROFIL : Instituteur ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPSAIS, ou du CAPASH option D

LES ELEVES :

Porteurs de Troubles Envahissants du Développement orientés par la CDAPH

MISSIONS :

- Scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même.
- Prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques
- Organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires
- Participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement
- Assurer la cohérence des PPS
- Contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école

COMPETENCES ATTENDUES :

- Bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TED et des stratégies éducatives de l'autisme.
- Capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement.
- Capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin.
- Capacité à évaluer les actions engagées
- Respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique
- Capacité relationnelles avec les familles.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions en CLIS TED, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

…/...

13/35

POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT TED (TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT) MATERNELLE

PILOTE : M. Maximin ASTOURNE – Inspecteur Éducation Nationale, conseiller technique auprès du recteur en charge de l'ASH
Téléphone : 02.62.92.99.30

PROFIL : Instituteur ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPSAIS, ou du CAPASH option D

LES ELEVES :

Porteurs de Troubles Envahissants du Développement orientés par la CDAPH

MISSIONS :

- Scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même.
- Prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques
- Organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires
- Participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement
- Assurer la cohérence des PPS
- Contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école

COMPETENCES ATTENDUES :

- Capacité d'innovation pédagogique permanente
- Bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TED et des stratégies éducatives de l'autisme.
- Capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement.
- Capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin.
- Capacité à évaluer les actions engagées
- Respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique
- Capacité relationnelles avec les familles.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions en CLIS TED, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'IEN ASH
CHARGÉ DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

PILOTES :

Mme Evelyne OLIVIER – Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – Adaptation
Téléphone : 02 62 92.99.30

PROFIL : Enseignant spécialisé titulaire d'un CAEAA ou d'un CAFIPEMF.

MISSIONS :

Diplômes : titulaire d'un CAFIPEMF (obligatoire pour une nomination à titre définitif). Une spécialisation serait appréciable (A, B, C, D, E, F, G). Compétences en informatique (traitement de texte, Excel, Magister).

Profil du poste :

Le CPC auprès de l'IEN ASH doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Son action est académique.

Le poste est implanté à l'inspection ASH, 43, rue Raimbaud St Denis.

Sous l'autorité de l'IEN ASH, il (elle) sera chargé(e) des missions suivantes :

- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription.
- Aide et conseil aux équipes :

  - dans le cadre des textes réglementaires concernant les enseignements en SEGPA,

  - dans la mise en œuvre des enseignements dans les établissements spécialisés,

  - dans les dispositifs collectifs (CLIS, ULIS),

  -dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire.

- Formation :

  - actions de formation à l'ESPE (formation initiale et spécialisée)

  - suivi des enseignants néo titulaires

  - suivi des stagiaires CAPA-SH et 2CASH

  - suivi des maîtres de la circonscription en difficulté ou qui en

font la demande

- formations pédagogiques (propositions, conception, interventions, suivi) à destination des enseignants de la circonscription

- participation (propositions, conception, interventions, suivi) aux divers stages organisés par la circonscription A-SH

➢ Suivi d'établissements, de structures, de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements…)

- SEGPA

- ULIS

- Établissements médico-sociaux

- Établissements sanitaires

- Établissements sociaux

- Suivi à la demande des enseignants scolarisant des élèves handicapés en milieu ordinaire

- Milieu pénitentiaire

➢ Participation et/ou animation de divers groupes de travail

➢ Représentation de l'IEN ASH dans diverses instances

Les missions sont académiques :

- Suivi de la politique académique au niveau des RASED , SEGPA, Centres pénitentiaires, dispositifs et classes relais en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), avec la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

- Gestion et animation des stages du PAF relevant de l'adaptation (à destination des enseignants exerçant dans un rased - options E et G et psychologue scolaire dans une segpa – option F -, dans un centre pénitentiaire – option F -, dans une maison à caractère social – option F-,...)

- Participation aux travaux de l'équipe de circonscription

- Aides pédagogiques auprès des enseignants de la circonscription non spécialisés et nouvellement affectés

- Préparation et gestion administrative des stages en partenariat avec l'IUFM et le Rectorat

- Préparation et suivi des candidats au CAPA-SH option F / option E / option G + préparation du 2 CASH option F
- Participation au recrutement des stagiaires
- Interventions à l'IUFM (pédagogie pratique)

- Direction de mémoire, visites des stagiaires sur le terrain , rédaction de comptes rendus de visites
- Participation au jury d'examen ;
- Gestion administrative des examens CAPA SH options E / G / F et 2 CA SH option F
- Coopération auprès des circonscriptions
- Échanges avec les partenaires institutionnels ;
- Participation à la coopération régionale.

Compétences attendues

- **Savoir-faire** :

■ Aisance dans la relation : coordination et animation

■ Bonne maîtrise des technologies d'information et de communication.

- **Savoir-être** :

■ Écoute

■ Communication

■ Mobilité

■ Disponibilité

■ Discrétion professionnelle

■ Rigueur

■ Réactivité

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de conseiller pédagogique formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

17/35

POSTE D'ENSEIGNANT EN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ ET POSTE EN CENTRE PÉNITENTIAIRE

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – Adaptation
Téléphone : 02 62 92.99.30

PROFIL : Les candidats devront être titulaires du CAEI, CAPA-SH, CAPSAIS option F

1 – Poste en centre éducatif fermé

LOCALISATION :

Poste susceptible d'être vacant en Centre Éducatif Fermé, 40 chemin MORANGE, Sainte Anne

NATURE DU POSTE :

L'enseignant est amené à travailler avec des mineurs placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle.

Il est membre à part entière de l'équipe qui encadre les jeunes. Il est invité à participer à la vie du CEF dans le cadre d'activités s'inscrivant dans sa mission d'enseignant.

MISSIONS :

L'enseignant est à l'initiative du projet pédagogique. Il aide à élaborer le projet personnel d'orientation. Il travaille en partenariat avec les collèges d'origine des jeunes afin d'aménager une scolarité en temps partagé entre le CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du jeune le permet (accord du magistrat).
L'emploi du temps scolaire est organisé avec l'équipe du CEF, en veillant à une répartition harmonieuse avec les autres activités sur la semaine. Les interventions de l'enseignant et des autres formateurs (éducateurs scolaires ou techniques, professeurs techniques..) sont complémentaires et coordonnées dans le cadre du projet pédagogique.

TEMPS DE SERVICE : Il est de 21 heures :

- 18 heures minimum devant élèves, organisées de façon à ce que chaque jeune bénéficie d'au moins 15 heures d'enseignement ;
- 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes.

2 – Poste en centre pénitentiaire

LOCALISATION :

4 postes Centre pénitentiaire de Domenjod Saint Denis (postes susceptibles d'être vacants)

2 postes Centre de détention du Port (postes susceptibles d'être vacants)

2 postes Maison d'arrêt de Saint Pierre (postes susceptible d'être vacant)

NATURE DU POSTE :

MISSIONS :

L'enseignant est membre à part entière des équipes encadrantes des mineurs et des adultes. La priorité de l'enseignement va en direction de ceux qui rencontrent de grandes difficultés scolaires, mais l'école prend aussi en charge des stagiaires en formation professionnelle. L'enseignant assiste aux réunions institutionnelles : Commissions Pluridisciplinaires Uniques pour mineurs et adultes. Il doit pouvoir s'adapter à des groupes d'élèves se renouvelant souvent (incarcération-libération).

TEMPS DE SERVICE : Il est de 21 heures et se décompose de la manière suivante :

- 20h d'enseignement ;
- 1h de synthèse ;

L'emploi du temps scolaire est organisé avec les différents services de l'administration pénitentiaire.

Les congés scolaires peuvent être modifiés, dans l'intérêt du service et avec l'accord de l'IEN ASH

QUALITES REQUISES :

- Qualités d'adaptation, de disponibilité, d'écoute, de discrétion

- Aptitudes à travailler en équipes et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire

- Aptitudes à gérer les conflits et à avoir une bonne maîtrise de soi

Les postes conviendraient à des enseignants ayant déjà pratiqué face à des publics en grande difficulté sachant travailler sur un projet dans le cadre d'un travail d'équipe.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant dans ces centres seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

19/35

POSTE DE RÉFÉRENT ASH

PILOTE : M. Maximin ASTOURNE – Inspecteur Éducation Nationale, conseiller technique auprès du recteur en charge de l'ASH
Téléphone : 02.62.92.99.30

PROFIL : Professeur des écoles ou instituteur du premier degré, titulaire du CAPA-SH/ CAPSAIS/ CAEI

MISSIONS : (Articles 2, 3 et 4 extraits de l'arrêté du 17-8-2006 JO du 20-8-2006 – MENE0601976A)

Article 2 - L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité d'enseignement définie par l'article D. 351-17 du code de l'éducation, ou suivant une scolarité à domicile dans le même secteur, ou suivant une scolarité en milieu hospitalier. Il assure auprès de ces familles une mission essentielle d'accueil et d'information. Il se fait connaître d'elles et s'assure qu'elles connaissent ses coordonnées postales et téléphonique.

Article 3 - L'enseignant référent exerce principalement ses missions en application des décisions de la commission des droits et de l'autonomie et en vue de favoriser leur réalisation. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et il est l'interlocuteur principal de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire prévue par l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles, dont il est le correspondant privilégié.

Article 4 - Au sein de son secteur d'intervention, l'enseignant référent intervient dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé, y compris la scolarisation dans un établissement sanitaire ou médico-social et dans les établissements d'enseignement relevant du ministère chargé de l'agriculture, ainsi qu'auprès des élèves bénéficiant d'une scolarisation à domicile ou en milieu hospitalier, avec ou sans intervention du Centre national d'enseignement à distance. Lors de la première inscription de l'élève, le directeur de l'école dans laquelle il est inscrit transmet aux parents les coordonnées de l'enseignant référent et facilite la prise de contact. Lorsque l'élève est appelé à changer d'école ou d'établissement, ou lorsqu'il est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, l'enseignant référent organise la prise de contact des parents avec l'enseignant référent du secteur concerné.

COMPETENCES ATTENDUS :

- Savoirs :

■ Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap ;

■ Connaissance des différents parcours de scolarisation, des aides humaines et matérielles possibles ;

■ Connaissance des approches pédagogiques adaptées.

- Savoir-faire :

■ Aisance dans la relation : coordination et animation de l'équipe de suivi de scolarisation ;
■ Bonne maîtrise des technologies d'information et de communication.

- **Savoir-être** :

■ Écoute

■ Communication

■ Mobilité

■ Disponibilité

■ Discrétion professionnelle

■ Rigueur

■ Réactivité

CARACTERISTIQUES DU POSTE :

- Les enseignants référents sont placés sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie et sous la responsabilité de l'IEN-ASH ;
- Déplacement dans un secteur géographique donné : le secteur d'intervention est fixé par décision de l'Inspecteur d'Académie. Il comprend nécessairement des établissements du premier et du second degré (privés et publics), des établissements médico-sociaux, implantés dans le secteur de manière à favoriser les parcours de formation ;
- Autonomie dans la mise en œuvre de l'activité mais respect des échéances dans le cadre d'un calendrier préétabli ;
- Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves ».

TEXTES OFFICIELS :

- Élèves en situation de handicap : les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention – BO n°32 du 7 sept.2006 ;
- Circ. du 28 févr. 2007 : Aides aux élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements privés. (en référence à la loi n°200 5-102 du 11 février 2005).

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de référent ASH formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

21/35

POSTE D'ENSEIGNANT EN INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

INTITULE DU POSTE :
Enseignant spécialisé du premier degré (option D)

PILOTE : Mme MADASCHI, Conseiller Pédagogique ASH, fonction d'IEN ASH
Téléphone : 02 62 92.99.30

Situation du poste dans l'organigramme :
L'Enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

Contexte :
L'Unité d'enseignement est intégrée à l'établissement qui comprend par ailleurs le personnel éducatif et thérapeutique chargé, dans le cadre d'un PIA, du suivi des jeunes, porteurs de troubles de la conduite et du comportement, orientés par une notification de la CDAPH.
Nature du poste: scolarisation en alternance et par petits groupes des élèves accueillis dans l'ITEP

Fonction exercée :
- Réconcilier les jeunes avec l'apprentissage scolaire en restaurant l'image de soi
- Évaluer les acquis scolaires
- Élaborer, à partir de cette évaluation diagnostique, un projet individuel centré sur les apprentissages scolaires au regard du socle commun des connaissances et des compétences, visant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation
- Favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels

Temps de travail de l'agent :
Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 face à élèves + 3 heures de concertation

Missions spécifiques :
L'Enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique inclus dans le projet de l'ITEP.
La pratique d'une pédagogie spécialisée s'organise à partir d'un ensemble de préalables ou de détours : ramener le calme, attendre, proposer des temps conviviaux, saisir une occasion…
Ainsi, l'enseignant doit-il puiser dans les multiples pratiques inventives de la pédagogie, varier les démarches et les supports, dans la recherche permanente d'une réponse provisoire à une situation singulière.
Confronté constamment à des processus psychologiques et psycho-sociaux complexes, il doit, par nécessité, intégrer dans ses démarches les besoins thérapeutiques des jeunes dont il s'occupe. Pour ce faire, le travail partenarial avec les autres professionnels de l'éducation dans l'établissement s'avère indispensable.
La méthode des études de cas permettra d'éviter des généralisations abusives et de prendre en compte les besoins spécifiques des participants.

L'Enseignant présentera les bilans d'évaluation et d'observation pédagogique des jeunes qui lui sont confiés, lors des réunions de synthèse.
Il participera aux décisions relatives à l'évolution de son projet personnalisé de scolarisation.

Qualités requises
- Qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitudes à travailler en équipe et sur projets.
- Capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi.
- Capacités à répondre aux obstacles à l'activité scolaire.

22/35

POSTE D'ENSEIGNANT MAÎTRE G HORS RÉSEAU EN C.M.P.P À L'ALEPFA À ST PAUL

INTITULLE DU POSTE
Enseignant spécialisé chargé des aides à dominante rééducative (option G)
Rattachement hiérarchique et pédagogique : IEN ASH Adaptation
Rattachement fonctionnel : direction du CMPP

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – Adaptation
Téléphone : 02 62 92.99.30

Aptitudes requises
- Être titulaire du CAEI option RPM, CAPSAIS ou CAPASH option G
- Avoir une bonne connaissance du rôle et des missions du CMPP
- Adhérer au projet du CMPP
- Posséder la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Avoir des connaissances sur le développement global de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur les problématiques liées à l'adolescence
- S'adapter à la diversité des pathologies
- Respecter l'obligation de discrétion professionnelle dans le cadre de l'information partagée à caractère secret

Conditions particulières
- Intervention auprès d'un public élargi de la maternelle au lycée
- Répartition du temps de travail de 27h hebdomadaires :
  - 24h de séances d'aide à dominante rééducative ou pédagogique
  - 3h de réunions institutionnelles et de lien avec les écoles (à l'initiative du médecin chef de service)
- grande amplitude horaire (avant et après les horaires scolaires)
- adaptation aux besoins du service et à l'ouverture du CMPP (reprise anticipée obligatoire à la rentrée d'août)

Missions
Évaluation et participation au suivi global des enfants et adolescents en intervenant sur la dimension psychopédagogique :
- analyse des besoins éducatifs particuliers de l'enfant et de l'adolescent ainsi que de ses répercussions sur les apprentissages (bilans rééducatifs et pédagogiques)
- élaboration du projet d'aide spécialisée en prenant en compte l'environnement scolaire et familial,
- mise en œuvre de pratiques pédagogiques et/ou rééducatives différenciées et adaptées (suivis individuels ou en groupe),
- entretiens familiaux,
- relations étroites avec les écoles et établissements de scolarisation,
- travailler en équipe pluridisciplinaire avec l'ensemble des professionnels de l'établissement,
- participation aux réunions institutionnelles et aux réunions avec les partenaires extérieurs,
- inscription des actions dans le projet d'établissement.

Remarque : les candidats à ce poste sont invités à prendre l'attache du CMPP Ouest.

23/35

POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT QUI ACCUEILLE LES ADOLESCENTS EN RUPTURE AVEC LE SYSTÈME SCOLAIRE CLASSIQUE

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – Adaptation
Téléphone : 02.62.92.99.30

PROFIL : Titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option F

LOCALISATION :

- 2 postes susceptibles d'être vacants pour les Unités Éducatives d'Activités de Jour de Sainte Clotilde, et de St Pierre (rattachés aux services territoriaux de la PJJ)

- 1 poste susceptible d'être vacant et 1 poste vacant à l'Unité pédagogique adaptée, rue Benjamin Hoarau Z.I. N°3 à Saint Pierre (AAPEJ)

– 1 poste vacant à l'Unité pédagogique adaptée, Impasse Sundoro, route Notre Dame de la Paix, à la Plaine des Cafres, Association d'Aide et de la Protection des Enfants et de la Jeunesse (AAPEJ)

- 2 postes susceptibles d'être vacant à l'Unité pédagogique adaptée, Centre de jour, 57 route du Théâtre, à Saint Gilles les Hauts (AAPEJ)

SITUATION DU POSTE DANS L'ORGANIGRAMME :
L'enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du Service.

CONTEXTE :
Ces unités d'enseignement, comprennent :

- des éducateurs techniques,

- des éducateurs spécialisés,

- des psychologues.

FONCTION EXERCEE :
- Réconcilier les jeunes avec l'apprentissage scolaire,

- Évaluer les acquis scolaires,

- Élaborer, à partir de cette évaluation diagnostique, un projet individuel

- Favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels.

TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT :

Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 face à élèves + 3 heures de concertation

MISSIONS SPECIFIQUES :

Il s'agit pour chaque jeune accueilli de favoriser et créer les conditions d'accès à leur parcours d'insertion (scolaire ou professionnel).

Des bilans d'évaluation et de suivi pédagogiques des jeunes, ainsi que des informations

relatives au comportement sont à communiquer, lors des réunions hebdomadaires.

La participation aux décisions relatives à l'orientation du parcours d'insertion (scolaire ou /et professionnelle) est demandée.

QUALITES REQUISES :

- qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitudes à travailler en équipe et sur projets ;

- capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;

- aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi.

Le poste conviendrait à un enseignant ayant exercé face à des publics en grande difficulté, sachant travailler sur un projet dans le cadre d'un travail d'équipe, et maîtrisant les techniques d'évaluation pédagogique.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant à l'Unité d'Enseignant formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE DE MAÎTRE CO-INTERVENANT

PILOTE : Jack CORRE, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

Téléphone : 02.62.48.14.54

MISSIONS :

Les professeurs retenus et affectés sur ces postes exerceront en cycle 2.

Leur action professionnelle sera centrée sur l'acquisition par les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite , mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

Ce dispositif présente trois caractéristiques principales :

- Il n'a pas pour objet de dédoubler des classes.

- Diverses formes d'interventions pédagogiques seront mises en œuvre dont la co-intervention dans les classes avec les maîtres titulaires.

- Il fera l'objet d'un projet qui sera rédigé par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur d'école entre le mois de mars et le 30 juin.

Le projet, établi pour une année scolaire, sera validé par l'inspecteur de circonscription. Dès leur nomination, les professeurs devront prendre contact avec l'école d'affectation pour participer à la finalisation du projet pédagogique.

Conditions et modalités de participation :

Seuls les enseignants dont l'ancienneté générale de service compte au moins 3 ans au 31 décembre 2014 peuvent faire acte de candidature.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de maître co-intervenant, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

.../...

26/35

POSTE D'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ À LA MECS LES FILAOS (MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL)

PILOTE : **Éveline** OLIVIER **–** Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – Adaptation

Téléphone : 02 62 92 99 30

LOCALISATION des postes susceptibles d'être vacants :

- Tan Rouge à Saint Paul : 150 chemin Crescence
- La Possession : 36 rue Guillaume Appolinaire

PROFIL :

Enseignant spécialisé du 1er degré titulaire d'un CAPSAIS ou CAPA-SH (option E)

NATURE DU POSTE :

L'enseignant intervient, par petits groupes, auprès de jeunes de 6 à 14 ans en difficultés ou échec scolaire et en situation sociale très difficile.
Il travaille en partenariat avec les collèges de secteur pour la scolarisation et l'intégration des jeunes.
Il assure les suivis pédagogiques dispensés au sein de la « MECS ».

MISSIONS SPECIFIQUES :

- Avoir une connaissance approfondie des textes régissant la difficulté scolaire
- Réconcilier les jeunes avec l'apprentissage scolaire
- Évaluer les acquis scolaires
- Élaborer un projet individuel centré sur les apprentissages scolaires au regard du socle commun de connaissance et de compétence en concertation avec les enseignants des établissements scolaires de référence
- Assurer le suivi pédagogique et établir des bilans écrits
- Participer aux équipes éducatives et aux décisions relatives à l'orientation scolaire des jeunes
- Participer aux réunions d'équipe hebdomadaires

QUALITES REQUISES :

- Qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion
- Aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi
- Aptitude à travailler en équipe dans le respect des actions des autres professionnels.

TEMPS DE SERVICE :

24 heures en présence d'élèves et 3 heures de concertation

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant spécialisé à la MECS les Filaos formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) EN LYCEE

INTITULE DU POSTE :
Enseignant spécialisé du premier degré**,** titulaire du CAEI, du CAPSAIS, ou du CAPASH **(option D)**

PILOTE :
M. Maximin ASTOURNE – Inspecteur Éducation Nationale en charge de l'ASH

Nature du poste:
L'ULIS en Lycée accueille les élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives, d'une déficience mentale, et vise l'accès à une certification de niveau V en 3 années. Les élèves sont orientés par la CDAPH dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation.

Fonction exercée :
- à partir d'une évaluation diagnostique, élaborer un projet individuel d'apprentissages scolaires ou de consolidation des acquis au niveau 2 du socle commun des connaissances et des compétences ;
- favoriser la découverte des formations proposées par l'établissement pour le choix d'une filière de formation professionnelle en fin de première année ;
- préparer les élèves à la certification dans le domaine des enseignements généraux (CFG, CAP) ;
- favoriser l'intégration dans les classes et les ateliers dans le respect des besoins spécifiques ;
- participer à l'organisation du temps de l'élève ;
- travailler en lien avec les familles.

Temps de travail de l'agent :
Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 face à élèves + 3 heures de concertation

Missions spécifiques :
L'enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.
Il présente les bilans d'évaluation, lors de réunions de synthèse et de l'équipe de suivi de scolarisation.
Il est chargé, en lien avec les différents partenaires, de communiquer toutes informations sur l'évolution du jeune et participe aux décisions relatives à la mise en œuvre de son projet personnalisé de scolarisation.

Qualités requises :
- qualités d'adaptation, de disponibilité, de relation, d'écoute, de communication, de discrétion ;
- aptitudes à travailler en équipe et sur projets ;
- capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- connaissance du système éducatif, de l'orientation et de la qualification professionnelle ;
- maîtrise de l'outil informatique ;

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant à l'ULIS formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

PILOTE : Jack CORRE, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur académie - Directeur académique adjoint des services de l`éducation nationale

Téléphone : 02.62.48.14.54

LOCALISATION :

Collège Albert LOUGNON, St Paul

Collège Titan Le Port (1 poste vacant)

Collège Texeira Da Motta la Possession

Collège Montgaillard Saint Denis

Collège BOURBON St Denis

Collège Mille Roches Saint André

Collège Jean LAFOSSE, St Louis

Collège Henri Matisse Saint Pierre

PROFIL :

Professeur des écoles ou instituteur du premier degré, titulaire du CAPA-SH/ CAPSAIS option F disposant des compétences suivantes :

- Connaissance des publics en difficulté,

- Expérience de la pédagogie de projet,

- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques,

- Sens organisationnel : construction de programmes, gestion des ressources humaines, animation,

- Sens des responsabilités,

- Disponibilité : horaires variables selon les périodes

MISSIONS :

- Assurer les enseignements auprès de 6 à 12 élèves en voie de rupture avec le système

- Construire le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe de l'atelier-relais pour définir
  – les objectifs et les modules de formation personnalisée pour le jeune
  – les conditions de la réintégration scolaire

- Assurer la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge.

- Effectuer les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant en classe relais formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE D'ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRÉ EN UPE 2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS)

PILOTE : Yves MANNECHEZ, IA-IPR – coordonnateur académique

Téléphone : 02.62.48.14.24

LOCALISATION :

Postes implantés dans les collèges suivants et susceptibles d'être vacants :

- Collège Bourbon à Saint Denis
- Collège Leconte de Lisle à Saint Louis
- Collège Mille Roches à Saint André
- Collège Antoine Soubou à St Paul

PROFIL :

Enseignant spécialisé diplômé FLE ou / et possédant la certification FLS, ayant si possible déjà une expérience d'enseignement à des élèves présentant des besoins spécifiques.
Les diplômes et certifications seront joints au dossier de candidature.

MISSION :

L'enseignant de la classe d'accueil participera en liaison avec le CIO, l'équipe pédagogique de l'établissement et le CASNAV au bilan diagnostique des Élèves Allophones Nouveaux Arrivants (EANA) dans l'Académie.

Il mettra en place un projet explicite de progression favorisant l'intégration rapide de l'EANA dans une classe ordinaire.

Il mettra en application pendant le cours une réflexion sur les notions d'effort, d'apprentissage du français langue de scolarisation et d'évaluation ;

Il reliera son action à l'ensemble des dispositifs de soutien existants dans l'établissement afin de rendre cohérent et pertinent le projet de scolarisation et d'intégration de l'EANA.

Il procédera à une évaluation régulière des acquis des élèves et en rendra compte aux parents des élèves, aux coordonnateurs du CASNAV, à sa direction et aux autres enseignants ayant en charge ces mêmes élèves.

En fonction de l'évolution des besoins et conformément à la circulaire n°2012-141 du 02/10/2012 publiée dans le BO n°37 du 11/10/2012, l 'enseignant UPE 2A pourra conserver un service d'enseignement en classe ordinaire (« ce qui est notamment possible dans le cadre d'échanges de services ou de décloisonnements de classes »).

Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant en UPE 2A formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

30/35

POSTE D'ITINÉRANT LANGUE VIVANTE ET CULTURE RÉGIONALES

PILOTE : Marie Annick BLANCHON, IEN du premier degré, référente langues vivantes et cultures régionales.

Téléphone : 02.62.25.42.54

LOCALISATION :

- E.E.PU Lenepveu à Saint Joseph
- E.E.PU Ariste Bolon au Port
- E.M.PU Les Hibiscus à Saint Benoît
- E.E.PU Beaulieu (9741181R) à Saint Benoît
- **1 poste susceptible d'être vacant** sur la circonscription de Saint Denis 2
- **1 poste susceptible d'être vacant** sur la circonscription de Saint Pierre 2

PROFIL :

- Avoir l'habilitation Langue et Culture Régionales (Créole réunionnais).

- Avoir une expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 4 ans

MISSIONS :

Les itinérants en langue et culture régionales interviendront sur les écoles d'un bassin

LES TACHES :

- Interventions dans les classes en fonction des projets des écoles et/ou des circonscriptions.

- Impulsion, aide à l'élaboration et à la mise en place de projets à dimension langue et culture régionales.

- Collaboration en collaboration avec les équipes de circonscription et la mission académique langue et culture régionales d'outils pédagogiques (supports, programmations, progressions…)

- Participation à la formation des enseignants dans le domaine de la langue et de la culture régionale

- Suivi des enseignants habilités (provisoire ou définitif) sur le terrain

- De manière générale animer des actions de promotion et de développement de la langue et de la culture régionale dans le respect des textes en vigueur et du projet académique.

COMPETENCES RECHERCHEES :

- Bonne connaissance de la situation linguistique de La Réunion. Capacité à analyser sereinement et professionnellement cette situation linguistique et ses implications pédagogiques.

- Maîtrise du créole : capacités d'expression et capacités à analyser une production linguistique dans cette langue .

- Connaissance de la littérature réunionnaise d'expression créole et française et de manière plus générale de la culture réunionnaise.

- Compétences pédagogiques pour mettre en œuvre des activités de sensibilisation et/ou d'enseignement en LVR en présence d'élèves.

- Compétences pédagogiques relatives à la mise en œuvre d'un enseignement du français en milieu créolophone.

- Capacités à effectuer la formation et le suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la Langue et Culture Régionales.

- Des compétences en éducation musicale, en expression théâtrale et de manière générale pour les activités d'expression.

- Capacité à travailler en équipe et à mener une réflexion autour des difficultés des élèves.

– De manière générale, capacité à intégrer son action dans le cadre du projet académique, notamment le volet Langue et Culture Régionales.

POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE – CHAM -

PILOTE : Jack CORRE, Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique Adjoint des Services de l' Éducation Nationale

Téléphone : 02.62.48.14.54
Mme Michelle GONGOST, IEN de St Denis 3 (Tél. : 0262 21 14 24)
Mme Lydie GERAUD, conseillère pédagogique en éducation musicale (Tél. : 02 62 21 66 94)
Localisation : Ecole Gabriel MACE,St DENIS

REFERENCE : Circulaire n°2002-165 du 2 août 2002, BO n°31 DU 2 9 août 2002**.**

PROFIL :
Compte tenu des modalités particulières d'organisation pédagogique d'une telle classe, le profil du poste, sans exiger des compétences spécialisées en musique, demande avant tout un sens aigu du travail en partenariat et en équipe.
L'enseignant devra faire preuve : d'un réel intérêt pour cette discipline, intérêt illustré par des activités musicales mises en œuvre dans la classe ou dans l'école au cours des années précédentes, d'une volonté de coordonner les activités des enfants en leur facilitant l'organisation du travail scolaire, d'une motivation affirmée pour accompagner les enfants dans leur cheminement musical, d'une bonne disponibilité (réunions avec le partenaire, concertations, rencontres musicales, présence du maître lors de manifestations musicales hors temps scolaires).

Missions :

Elle offre à des élèves motivés un enseignement artistique renforcé de quatre heures hebdomadaires assurées par des professeurs de l'école municipale de musique et de danse « Loulou Pitou » (EMMD) de Saint Denis. L'horaire d'enseignement musical est prélevé sur l'horaire global de la classe et réparti sur l'ensemble des activités, sans qu'aucune matière ne soit totalement supprimée.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions au poste en CHAM formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.

POSTE DE COORDONNATEUR DE L'ÉCOLE DU SOCLE

PILOTE :
Mme Martine HUITELEC, Inspectrice Éducation Nationale de la circonscription de St André Tél 02 26 46 34 55

Localisation : St André

MISSIONS :
La mission est pédagogique.

Elle s'exerce au collège et dans les écoles du secteur du collège avec les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre la liaison école/collège par des actions en direction des élèves et par des interventions d'animation/ coordination auprès des équipes du 1er et 2d degré ;

- Assurer la continuité des apprentissages dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences ;

- Organiser le suivi de cohortes d'élèves de l'école jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Elle correspond à des interventions pédagogiques effectuées devant les élèves (50% du service) :
  - Soutien des élèves ayant des acquis fragiles voire insuffisants en CM2 ;
  - Travail avec des groupes de besoin en 6 et 5ème ;
  - Mise en place des PPRE en CM2 puis suivi au collège ;
  - Aide au travail personnel de l'élève en collège.

Elle comporte des fonctions d'animations pédagogiques (50% restant du service) :
- Aide à l'organisation des liaisons cycle 3 & cycle d'adaptation ;
- Aide à la coordination pédagogique de l'évaluation des élèves;
- Aide au suivi des élèves pour la validation du palier 2 du socle.

PROFIL :
Le candidat doit avoir une expérience de l'enseignement avec des publics hétérogènes et son parcours professionnel témoigné d'un fort investissement en faveur de la réussite des élèves.

Le candidat doit posséder des aptitudes à :

- concevoir et conduire des enseignements et des dispositifs adaptés à des publics différents, particulièrement ceux en difficulté ;
- évaluer ses pratiques et les ajuster ;
- s'inscrire dans une dynamique de projet et de travail collectif, en lien avec les autres enseignants du 1er et 2d degré ;
- avoir le goût pour le travail en équipe et de bonnes qualités relationnelles.

Le candidat est titulaire de préférence du CAFIMPEMF.

QUALIFICATIONS REQUISES :
- Être titulaire du CAFIPEMF.

POSTE DE DÉLÉGUÉ USEP

PILOTE :
M. Jack CORRE, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie, tél. : 02.62.48.14.54
PROFIL :
REFERENCE : convention de partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et l'USEP (BO n°25 du 19 Juin 2003)

MISSION :

SECRETARIAT

- Enregistrer les licences et transmettre les licences aux associations.
- Transmettre les dossiers d'affiliation, les bordereaux de demande de licences à la ligue de l'enseignement.
- Élaborer et expédier des calendriers des rencontres par niveaux et par trimestre (temps scolaire et hors temps scolaire).
- Préparer des documents USEP : jeux (à tous les niveaux et par trimestre) et informations ponctuelles
- Assurer le rattrapage des journées annulées pour diverses raisons (intempéries, transport, …) contacter les maîtres, le responsable des transports, le responsable de la restauration, le ou les utilisateurs des installations sportives (collèges, écoles, intervenants extérieurs).
- Rédiger les comptes rendus des réunions, les photocopier, les expédier.
- Contacter les municipalités pour le transport, la restauration, l'utilisation des stades, l'intervention des animateurs municipaux.
- Rédiger les demandes officielles auprès des partenaires institutionnels et autres.
- Collecter et rédiger des articles pour les médias.
- Transmettre les commandes de toutes sortes (documents, matériel, …) des associations.
- Aider aux démarches administratives : obtention d'un n° SIRET
- Aider au montage et suivi des dossiers de subvention
- Gérer l'association de coordination : achat matériel, comptabilité, secrétariat, représentation auprès des collectivités
- Assister dans la création d'association USEP, ou dans la remise en route d'association en sommeil

INFORMATIONS

- Assister aux réunions mensuelles des délégués U.S.E.P de Zone et des directeurs de service de la Ligue de l'Enseignement.
- Organiser des réunions HTS et TS avec les délégués d'école.
- Transmettre les informations ponctuelles (subventions, fêtes, QEP, …)
- Assister aux réunions de l'OMS, du Service des Sports, OMAG, des directeurs d'école, de l'équipe pédagogique.
- Informer les collègues sur les activités de l'amicale de circonscription, de la Ligue et de ses secteurs (UFOLEP) lire et faire lire, Éducation, Vacances, ……

FORMATION –ANIMATION

- Participer aux GA EPS, rédaction d'unité d'apprentissage, participation aux commissions EPS
- Animer ou encadrer des « mercredis U.S.E.P » et des sorties HTS.
- Animer ponctuellement des classes USEP lors de la préparation des rencontres suivant la demande.
- Aider les associations à organiser leurs journées sportives et y participer.
- Transporter le matériel pour les rencontres sur le stade.
- Animer des activités ponctuelles : Semaine des Arts, Fête du Sport, Clubs Civils (pelote basque, athlétisme…)
- Animer les rencontres à thème dans les domaines de la santé, du handicap, du développement durable, de la sécurité routière avec les documents pédagogiques nationaux et locaux.
- Participer à l'organisation et au déroulement des animations pédagogiques et des stages EPS sur la circonscription.
- Organiser et encadrer les stages de dirigeants d'associations pour les animateurs.

…/...

- Suivre le stage des jeunes élus et accompagner les projets initiés.
- Accompagner les classes organisatrices.
- Participer aux manifestations dans cadre de la semaine de l'E.P.S.
- Participer aux actions de tutorat (Service Civique, brevet d'état, etc.)
- Mettre en place des ateliers hors temps scolaire (école de sports, ateliers socio-culturels) et recherche d'intervenants.
- Aider les associations dans les projets d'accompagnement éducatif.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de délégué USEP, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2015, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2016 et 2017.